

Monsieur le Président du Grand Conseil
Antoine Droin

Par courriel

Genève, le 9 avril 2014

Monsieur le Président,

Nous avons été informés, par divers médias, de la décision du Bureau du Grand Conseil, en date du 7 avril 2014, d'autoriser le vapotage dans l'ensemble de ses locaux. Le *Matin* rapporte d'ailleurs que vous étiez, Monsieur le Président, le seul à vous être opposé à cette décision.

Votre Bureau aurait voté cela en arguant qu'il est maître dans ses locaux, au mépris d'exposer les fonctionnaires de l'Etat de Genève, les gendarmes présents pour la sécurité, les collaborateur-trice-s du Service du Grand Conseil et le public à la Tribune du public (preuve il en est qu'il s'agit bien d'un lieu public !), cela en total désaccord avec la Loi genevoise sur l'interdiction de fumer – LIF – du 31 octobre 2009, qui, conformément à la volonté populaire, interdit de fumer dans tous les lieux publics ou accessibles au public, intérieurs ou fermés.

Hier mardi 8 avril, nous avons pris la liberté de diffuser, via les réseaux sociaux, notre première réponse à votre décision sous forme de mise en garde. Nous vous demandions, dès la séance plénière de ce jeudi 10 avril à 17h, de faire évacuer la Tribune du public et prier les gendarmes et autres fonctionnaires des Départements de l'Etat, de retourner dans leurs locaux habituels. Pour rappel, la décision du Conseil d'Etat du 26 février 2014 d'interdire le vapotage, s'appuyant sur un avis de la commission de santé et de sécurité au travail au sein de l'administration. Le Conseil d'Etat constate que les cigarettes électroniques peuvent contenir des substances illégales ou nocives, et qu'il n'existe aucune preuve de l'innocuité de l'exposition passive à la vapeur qui se dégage lors du vapotage.

Nous demandions aussi à Mme le Sautier, en charge du Service du Grand Conseil, de protéger ses collaborateur-trice-s en leur interdisant de travailler dans les locaux du Grand Conseil ! Et nous ajoutons : comme cela, nous resterons entre nous, maître de nous, maître aussi individuellement de ne pas assister aux séances jusqu'au retour du respect de la loi et de celles et ceux qui nous ont élus pour être quelque peu responsables !

Soucieux de laisser un délai au Bureau pour revoir sa décision et respecter la loi et les personnes, nous avons accepté de vous écrire cette lettre et vous remercions de la faire lire, jeudi 10 avril, à la séance de 17h.

Monsieur le Président, nous vous demandons formellement de revoir votre décision avec votre Bureau et d'interdire le vapotage dans les lieux fermés de notre Conseil, dès les plénières de mai prochain.

Dans l'attente d'une nouvelle décision de votre Bureau, respectueuse de la loi et de la volonté populaire, recevez, Monsieur le Président, nos respectueuses et très cordiales salutations.



Jean-Luc Forni
Député



Jean-Charles Rielle
député

Copie à Mme le Sautier Maria-Anna Hutter